

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juillet 2017

## RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 276

présenté par  
Mme Dubié

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 14.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa propose de modifier les modalités d'appréciation du caractère majoritaire des accords.

S'il faut effectivement anticiper le passage aux accords majoritaires prévu pour le 1<sup>er</sup> septembre 2019 par la loi du 8 août 2016, cette loi d'habilitation ne doit pas être l'occasion pour le Gouvernement de remettre en cause les règles de majorité.

Cet amendement propose donc de supprimer l'alinéa 14.